

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 MARS 2022

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni à la salle Rosepommier afin de respecter la distanciation physique recommandée en raison de la pandémie COVID 19. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur Patrick LEVET, le Maire, et en présence de Monsieur Robert MAS journaliste au journal « Le progrès ».

Présents : Patrick LEVET – Catherine FLAMAND – Renée ANDRE – Cathy CARON – Guy LABRANCHE – Emmanuel GRANGE – Anne CHAURAND – Ramazan KARA – Laurent FELIX – Daniel CROISY – Joëlle BAMPA - Christiane JOSSERAND - Audrey MARIE - Gabriel SUCHET.

Absents : Pascal PERREAUD

Date de la convocation : 22 février 2022

Secrétaire de séance : Anne CHAURAND

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu de séance. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et informe que plusieurs délibérations doivent être prises.

DELIBERATIONS

• **Aide UKRAINE**

Monsieur le Maire ouvre la séance sur la situation actuelle en UKRAINE. Après un échange entre les élus sur l'aide que la municipalité pouvait apporter, il a été convenu les faits suivants :

- **FAIRE** un don de 1 000 €
- **PROPOSER** l'appartement actuellement vide de la mairie pour un délai de 2 mois (il a été précisé lors de la mise à disposition qu'il doit être mis aux normes, non meublé et doit être rénové)
- **INFORMER et REDIRIGER** les administrés, qui le souhaitent, sur les différentes aides à apporter et contacts utiles : contact@prorectioncivile01.org / 04 74 21 47 27 - 06 29 14 02 11

• **Provision créances de plus de deux ans**

Monsieur SUCHET, adjoint et délégué aux finances de la commune explique que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recette de plus de deux ans.

Il informe que sur conseil de la trésorerie, une provision au budget 2022 pour créance douteuse doit être constituée au compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) pour un montant de 10000 €.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** la somme de 10000 € en provision pour créance douteuse au budget 2022
- **IMPUTE** la dépense au compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants)

• **Attribution nom de rue SCI La Chartreuse**

Madame FLAMAND, 1^{ère} adjointe et déléguée à l'urbanisme informe qu'il convient de donner un nom de voie au nouveau lotissement SCI La Chartreuse afin de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons. Le nom de « Impasse de La Chartreuse » est proposé. Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** « Impasse de La Chartreuse » comme nom de rue attribué au lotissement SCI de La Chartreuse

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **Adhésion au service économe de flux**

Madame FLAMAND, 1^{ère} adjointe expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre du Plan de relance, des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire a validé le 10 janvier 2022,

l'accompagnement des communes volontaires du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2024, par un service « Econome de flux » pour les bâtiments communaux.

La commune de SAINT JUST souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service Econome de flux mutualisé et monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune de SAINT JUST participera à hauteur de 0.33€/hab/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1^{er} janvier 2022.

Un « élu référent » et un « agent référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Econome de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Econome de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE

- D'adhérer à ce service d'Econome de flux pour la période du 1^{er} février 2022
- De désigner Catherine FLAMAND comme « élu référent »
- De désigner Jordi VILLATTE comme « agent référent » ;
- De participer à hauteur de 0.33 € par habitant et par an ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Econome de flux »

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

LE MAIRE

- **Pacte de Gouvernance Territoriale**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un Pacte de gouvernance territoriale a été validé par les élus communautaires. Il s'agit d'un document qui a pour objet premier de sceller les modalités de travail et d'appuis respectifs entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres. Monsieur le Maire en expose les lignes directives : préciser les fonctionnements des instances de gouvernance de l'Agglomération, les engagements de l'agglomération en matière de soutien à ses communes membres mais également de préciser les champs identifiés au titre de la concertation des politiques communautaires.

- **Retour suite aux visites de sécurité à l'école**

Monsieur le Maire revient sur la visite de L'Education Nationale en terme de sécurité mais également sur la venue du SDIS et également du référent Vigipirate de la gendarmerie qui avaient été évoquées lors du dernier conseil. Monsieur le maire informe que les différents organismes ont fait un rapport plutôt positif en terme de sécurité malgré quelques aménagements à apporter.

- **Elections Présidentielles et Législatives**

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022 et que les inscriptions sur les listes électorales seront closes le 4 mars. Suite à la clôture des listes la Commission de contrôle se réunira le 19 mars afin de statuer sur les inscriptions et radiations. Il

rappelle également que cette année une refonte est faite afin de fournir la nouvelle carte électorale, celle-ci sera distribuée fin mars/ début avril.

Un tableau de permanences du bureau de vote est établi.

- **Aménagement devant la mairie**

Monsieur le Maire informe que la commune de Saint Just est notifiée 5^{ème} village où il fait bon vivre. Dans la continuité de cette optique Monsieur le Maire souhaite aménager le devant de la mairie afin de le rendre plus attrayant et agréable notamment en ajoutant une arche fleurie.

Des projets d'aménagement sont exposés et en cours de réalisation.

URBANISME/FIBRE OPTIQUE/ENERGIE

- **Retour interlocuteur subvention**

Madame FLAMAND, 1^{ère} adjointe, informe les membres du Conseil que Madame, interlocutrice Grand Bourg Agglomération, est venue afin de faire le point sur les différentes subventions possibles concernant les projets de travaux sur la commune (Rénovation école, atelier communal, local du stade de foot, rénovation de la salle des fêtes). Elle a apporté des éléments et des contacts afin de faire avancer au mieux ces projets notamment dans le dépôt de demandes de subventions dans différents organismes.

- **Extension local au stade de foot**

Madame FLAMAND rappelle que, suite au projet de rénovation et extension du local vestiaire, une rencontre avait été faite avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain afin d'être accompagné dans cette démarche. Un retour a été fait par l'Agence dont le montant, pour ce projet, s'avère trop conséquent. Un rendez-vous a donc été pris avec un maître d'œuvre de Saint Martin du Mont, SYLIAU, afin d'avoir un nouveau devis.

ASSOCIATIONS

- **Farfouille**

Madame FLAMAND, 1^{ère} adjointe et référente des associations, informe que la société de chasse souhaite faire la Farfouille au stade. Il est décidé que la Farfouille se fera au Centre Village. Il sera demandé au Président et organisateur une organisation cadrée (parking, emplacement, déchets) afin que cette manifestation se passe de façon conviviale et agréable pour tous.

Une benne à déchets sera mise à leur disposition par Caroline VERNE de GBA.

ECOLE

- **Reprise**

Monsieur SUCHET, adjoint à l'école, informe qu'un des membres du personnel sera absente pour 3 semaines. Pour pallier à cette absence, un prestataire assure le ménage pour cette semaine et Mme NOITTON a été embauché pour la garderie. En ce qui concerne les deux semaines suivantes, Mme NOITTON continuera à assurer la garderie et Madame NECTOUX s'occupera du ménage.

CCAS

- **ADAPA**

Madame ANDRE, délégué au CCAS, informe que l'atelier « Appli Tab » niveau 2 à repris le 1^{er} mars avec 4 personnes inscrites pour une durée de 12 semaines. L'atelier « Appli Mobile » est prévu pour l'automne pour 4 séances. Madame ANDRE informe également qu'un atelier « mémoire » est en projet.

- **Fleurissement**

Madame ANDRE informe qu'elle se réunira avec Stéphane et des membres du Conseil, agent technique, afin de faire le point sur les projets de fleurissement et d'aménagement. Un rendez-vous est prévu avec le pépiniériste J Mollard.

- **Formation SDIS**

Madame ANDRE rappelle que la formation Gestes aux 1^{er} secours se déroulera le 12 mars pour les Elus et pour le personnel Communal le 19 avril.

- **Personnel communal**

Madame ANDRE informe qu'une éventuelle proposition d'adhésion au Comité National d'Action Sociale sera faite auprès du personnel. Un catalogue sera mis à leur disposition pour en étudier les offres.

Prochain conseil Municipal prévu le 31 MARS 2022
A 20h à la salle du Conseil